

Étude de cas

Règlement intérieur

BLOG PORTANT ATTEINTE A L'INTEGRITE D'UN PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Cas proposé et commenté par
le groupe de travail REGLEMENT INTERIEUR
Académie de Reims

Expert Juridique : Gérard Clément, professeur d'université
Commentaires Miguel Rubio, personnel de direction pour l'Esen – Janvier 2006



RAPPEL DES FAITS

Deux élèves de lycée général ont proféré des propos insultants envers des personnels d'enseignement et de direction de l'établissement au travers d'un blog.

Le Proviseur a porté plainte au nom de l'établissement, et a rendu compte auprès du Rectorat

Deux procédures sont engagées :

- une procédure disciplinaire
- une procédure juridique





Rappel des procédures engagées

- La procédure disciplinaire doit être conduite dans le respect des principes généraux du Droit (1)
- La procédure juridique (2)

3



RÈGLEMENTATION SUR LE BLOG

- LA LOI DU 21 JUIN 2004 SUR LA CONFIANCE DANS L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (1)
- L'ARTICLE 93-3 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1982 (2)

4

LE BLOG ET L'EPLE

- LE PROPRIETAIRE DU BLOG N'EST PAS UN ELEVE DE L'ETABLISSEMENT (1)

LE BLOG ET L'EPLE (suite)

- LE PROPRIETAIRE DU BLOG EST UN ELEVE DE L'ETABLISSEMENT (2)
 - CHARTE INFORMATIQUE ET ETENDUE DU REGLEMENT INTERIEUR (3)
 - PROPORTIONNALITE DE LA SANCTION (4)
 - OBLIGATION DE SURVEILLANCE (5)
 - DELIT NON INTENTIONNEL (6)



LES ACTIONS EN JUSTICE

- L'OBLIGATION D'EN REFERER EN CONSEIL D'ADMINISTRATION (1)
- INFRACTIONS POUVANT ÊTRE RETENUES (2)
- LE CAS PARTICULIER DES MINEURS (3)



POUR ALLER PLUS LOIN...

- CODE DE L'EDUCATION ART. L312-9
- GUIDE JURIDIQUE DE L'INTERNET SCOLAIRE
<http://www.educnet.education.fr/chrge/guidejuriscol.pdf>
- PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES PERSONNELLES :
<http://www.educnet.education.fr/legamedia/vie-privee/default.html>
- CODE PENAL ET CODE CIVIL
- ELEMENTS DE REPONSE AU CAS

